



Artefact

Techniques, histoire et sciences humaines

7 | 2018

Os, bois, ivoire et corne : l'exploitation des matières dures d'origine animale

Maxime Decommer, *Les Architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017

Valérie Nègre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/artefact/1795>

ISSN : 2606-9245

Éditeur :

Association Artefact. Techniques histoire et sciences humaines, Presses universitaires du Midi

Édition imprimée

Date de publication : 30 mai 2018

Pagination : 308-310

ISBN : 978-2-7535-7494-6

ISSN : 2273-0753

Référence électronique

Valérie Nègre, « Maxime Decommer, *Les Architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940* », *Artefact* [En ligne], 7 | 2018, mis en ligne le 14 février 2019, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/artefact/1795>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Artefact. Techniques, histoire et sciences humaines

Maxime Decommer, *Les Architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017

Valérie Nègre

RÉFÉRENCE

Maxime Decommer, *Les Architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 402 p.

- 1 Issu d'une thèse de doctorat en architecture soutenue à l'université Paris-Est, le livre *Les Architectes au travail. L'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940* a le mérite de poser des questions peu traitées jusqu'à ce jour dans le domaine de l'histoire et de la sociologie de l'architecture. Comment travaillent les architectes ? Quels rapports entretiennent-ils avec leurs collaborateurs ? Quelles structures mettent-ils en place pour exercer leur activité ? L'investigation se focalise en particulier sur l'« agence » et se déploie sur une période ample allant de la Révolution française à 1940, date de la création de l'Ordre des architectes. Ce n'est pas la *vie de l'agence* qui est à l'étude, c'est-à-dire ce que font concrètement ses membres, mais son organisation. L'auteur examine comment se conjuguent les modes d'exercice libéral, salarié et associé et quelles valeurs leur sont attachées. En cela, l'ouvrage participe à l'écriture d'une histoire matérielle des savoirs, manifeste dans diverses disciplines.
- 2 Comme le titre l'indique, le parti du livre est de relier l'évolution du travail des architectes au mouvement d'institutionnalisation de la profession. Maxime Decommer montre comment l'État et les mouvements corporatistes contribuent à la modification des modes d'exercices des architectes. L'enquête débute avec les agences publiques de travaux des Bâtiments civils.

- 3 La première partie met en évidence l'uniformisation et la normalisation que l'État impose à la pratique des architectes et l'importance qu'occupent dans ce processus les pièces contractuelles et autres documents (devis, cahiers des charges, série de prix, etc.). L'autre question intéressante est le rôle ambigu qu'il joue dans la construction de la figure de l'architecte créateur solitaire. D'un côté l'administration divise le travail entre plusieurs architectes assignés à des tâches bien précises (inspecteurs, sous-inspecteurs, conducteurs) ; de l'autre elle minimise la dimension collective du travail de conception et du suivi de l'exécution en établissant une hiérarchie claire entre l'architecte directeur d'agence – rémunéré en partie selon le mode libéral et autorisé à effectuer des travaux pour le compte de particuliers – et ses collaborateurs architectes, traités comme des salariés auxquels toute activité privée est interdite.
- 4 La deuxième partie examine ce qui se passe dans les autres services publics d'architecture, tels la direction des Travaux publics de Paris, le service des Monuments historiques et celui des Édifices diocésains. Si l'on assiste à la même uniformisation des modes d'exercice, une différence nette apparaît entre Paris et les départements. Les architectes de province en charge de la construction et de l'entretien des édifices publics exercent de manière libérale, à domicile, dans des lieux qui ne prennent pas le nom d'agence, mais celui de « bureau » ou d'« atelier ». Maxime Decommer s'intéresse aussi à ce qui se passe dans les grandes compagnies privées et les fondations philanthropiques dont les projets rivalisent parfois en importance avec ceux de l'État. Après s'être inspirés de l'organisation des agences de travaux des Bâtiments civils, les grands investisseurs privés (HBM et RIVP par exemple) imposent aux architectes des situations de travail nouvelles, comme l'exercice associé, la signature collective ou le salariat. Cette partie décrit surtout le lent mouvement qui conduit au triomphe de l'exercice libéral. Progressivement, à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, les agences publiques de travaux cessent d'être prises en charge par les différentes administrations. Les frais d'agence et les salaires des collaborateurs sont assurés par les architectes. Significativement, le mot agence issu du vocabulaire administratif, supplante les termes de bureau et d'atelier. De maître de l'ouvrage contrôlant le processus de fabrication, la ville de Paris, puis l'État deviennent des clients. Le mouvement est concomitant du développement du statut d'architecte-artiste revendiqué par la majorité des associations professionnelles. L'activité d'architecture est définie par ces sociétés comme une profession libérale et non commerciale, définition définitivement imposée par l'ordre des architectes en 1940. Mais il ne s'agit pas d'un mouvement linéaire. D'autres formes d'exercice coexistent dont l'ouvrage rend compte. On retiendra la tentative du baron Haussmann de mettre en place, en 1860, un corps d'architecte fonctionnaire permanent, inspiré du modèle des Ponts-et-chaussées.
- 5 La troisième partie consacrée à la pratique libérale passe en revue d'autres organisations de travail portées par le « marché », en particulier le « boom de l'exercice en association » résultant de la Première guerre mondiale, quand la commande se déplace des grandes villes aux régions à reconstruire et l'activité salariée, reconnue au début du XX^e siècle.
- 6 L'une des questions particulièrement intéressantes abordées dans l'ouvrage est celle de la signature plurielle. Si l'architecture est une activité impliquant de nombreux intervenants, il apparaît clairement que cette spécificité fut longtemps (et est encore) largement dissimulée, malgré les réflexions et les expérimentations de la fin des années 1950 (Atelier de Montrouge, AUA). La représentation visuelle de l'agence, traitée dans la troisième partie, ouvre de ce point de vue des perspectives de recherche. Le

deuxième point fort du livre est d'apporter des éléments de réflexion à la formation des architectes hors des écoles et des académies. Au sein des agences publiques, les postes d'inspecteurs, de sous-inspecteurs et de conducteurs, réservés en priorité aux élèves de l'École des Beaux-Arts et aux pensionnaires de l'Académie de France à Rome permettaient aux futurs maîtres d'œuvre d'appréhender le monde de la pratique en assurant des tâches distinctes liées à la surveillance et à l'exécution des bâtiments. La diminution progressive des agences publiques de travaux à partir de 1878 et leur disparition en 1908 marque la fin de cet apprentissage. On peut se demander si la disparition des termes d'inspecteurs et de sous-inspecteurs au début du *xx*^e siècle, est le signe d'une nouvelle répartition des missions entre les architectes et les employés non architectes travaillant dans les agences.

- 7 Les limites de l'ouvrage sont liées en premier lieu à la période choisie. Le point de départ de l'enquête, la création des agences de travaux du Conseil des bâtiments civils en 1795, ne permet pas de faire le lien avec les pratiques en vigueur dans les siècles précédents. Or, les agences publiques de travaux, composées d'inspecteurs, de sous-inspecteurs et de conducteurs existaient bien aux *xvii*^e et *xviii*^e siècles sous la dénomination de « bureau ». Si bien que l'on ne peut pas dire que le service des Bâtiments civil innove en regroupant dans un même lieu un ensemble d'architectes et d'employés travaillant à l'exécution des édifices publics. La répartition du travail entre architectes n'est pas non plus une innovation du *xix*^e siècle. Le déplacement du point de départ de l'enquête de quelques années (au milieu du siècle précédent par exemple) aurait permis d'observer plus finement les évolutions dans la répartition des tâches et d'observer plus précisément le rôle des dessinateurs et des vérificateurs, peu discuté dans l'ensemble. La seconde limite nous semble liée aux sources mêmes de l'étude (archives de l'administration, revues professionnelles, traités d'exercice de la profession). Si le livre ambitionne de ne pas occulter le « caractère protéiforme » des pratiques, les sources institutionnelles décrivent un type d'exercice où l'activité commerciale est totalement absente. Il en résulte que les architectes travaillant comme entrepreneurs, rejetés par l'administration et stigmatisés par les associations professionnelles n'apparaissent à aucun moment. Mais l'auteur prend bien soin de mentionner, dans la conclusion générale, les écarts entre « la représentation de la profession et les réalités de condition d'exercice ». L'essentiel est là : éclairer les pratiques actuelles et ouvrir des pistes de recherche à venir.

AUTEURS

VALÉRIE NÈGRE

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne